

Commune de Donzenac

Séance du Conseil Municipal du 07 mars 2024

La séance est ouverte à 20h30 - Secrétaire de séance : M. Dumas

Absents excusés : T. Laroze, P. Crunelle-Roche, L. Pouch - Pouvoir de P. Crunelle-Roche à A. Fronty

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2023.

Présentation des comptes financiers uniques 2023 et de l'affectation des résultats (rapporteur : F. Sicard)

• Commune

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 s'élèvent à 2 390 947.93 € pour 2 845 118.00 € de recettes. En section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, les dépenses de l'exercice 2023 s'élèvent à 1 977 316.20 € pour 2 357 141.53 € de recettes. Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement à reporter à l'exercice 2024 s'élève à 443 834.94 €.

• Camping

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2023 s'élèvent à 153 694.51 €, pour 166 366.39 € de recettes. En section d'investissement, compte-tenu des restes à réaliser, les dépenses de l'exercice 2023 s'élèvent à 187 049.23 € pour 192 155.97 € de recettes. Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent d'exploitation à reporter à l'exercice 2024 s'élève à 44 998.04 €.

• Lotissement « Le Martel »

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 s'élèvent à 749 373.76 €, pour 634 006.18 € de recettes. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2023 s'élèvent à 638 270.18 € pour 742 955.90 € de recettes.

• Maison Funéraire

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2023 s'élèvent à 16 929.44 €, pour 12 026.75 € de recettes. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2023 s'élèvent à 10 725 € pour 11 206 € de recettes.

Budget camping : dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 (rapporteur : F. Sicard)

Conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget « camping » 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

Tarifs des services périscolaires pour les personnes extérieures à la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les tarifs des services périscolaires (restauration, garderie, ALSH) seront majorés de 10 % pour les enfants résidant dans une autre commune à compter du 1^{er} septembre 2024 ; précise que cette majoration ne s'applique pas aux élèves scolarisés en ULIS dont l'affectation à l'école de Donzenac a été décidée par l'Inspection d'Académie et dont les communes d'origine s'acquittent des frais de scolarisation.

Tarifs des photocopies pour les associations (rapporteur : M. Dumas)

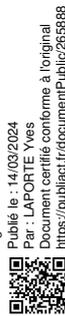
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des photocopies pour les associations.

Délégation au Maire : admission en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures à 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, consent une délégation au Maire pour admettre en non-valeur les créances irrécouvrables dont le montant est inférieur à 100 € ; Dit que le Maire rendra compte au moins une fois par an de ses décisions au Conseil au moyen d'un état listant les créances irrécouvrables admises en non-valeur, ainsi que les motifs ayant présidé à cette admission, et tiendra à la disposition du Conseil les pièces produites par le comptable public.

Fonds d'innovation pédagogique (rapporteur : A. Conjat)

Dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » lancée par la Conseil National de la Refondation, une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français, associant les équipes pédagogiques dans les écoles volontaires et l'ensemble des partenaires locaux (familles, élèves, élus, associations). Ces concertations ont donné lieu à l'élaboration de projets pédagogiques pouvant s'inscrire dans le projet d'école axés sur le bien-être des élèves, leur réussite scolaire et l'égalité des chances. L'École de Donzenac s'est particulièrement engagée dans cette démarche et a élaboré un projet composé d'actions innovantes comme le programme Toimoinous sur la gestion des émotions et des conflits, la constitution d'une bibliothèque sonore partagée, les ateliers passerelle avec la crèche ou l'acquisition de matériel sportif pour le futur préau-gymnase. Ce projet a été retenu par le rectorat de Limoges et a obtenu une subvention d'un montant de 18 165.90 € au titre du fonds d'innovation pédagogique : 17 325.90 € seront versés à la commune pour l'acquisition du matériel nécessaire et 840 € seront conservés par le Rectorat pour l'intervention d'un professionnel libéral. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la



convention de financement du fonds d'innovation pédagogique ; Dit que la convention prendra effet à la date de la signature par l'ensemble des parties et a une durée de validité d'un an ; Autorise le Maire à signer ladite convention.

Modification des statuts de la FDEE 19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) telles qu'annexées ; d'adhérer, à compter du 1^{er} juin 2024, à la compétence « SIG » conformément à l'article 4.3 des statuts ; Désigne M. J-F. Chevreuil comme élu référent et Mme N. Brunerie comme agent référente.

Mise à jour du règlement intérieur du Conseil Municipal (rapporteur : F. Sicard)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise à jour suivante de son règlement intérieur :

- A l'article 19, après le deuxième alinéa, insérer l'alinéa suivant : « Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire donne, pour un quart d'heure, la parole aux membres du public qui souhaitent poser une question. Celle-ci doit porter sur un sujet intéressant directement et spécifiquement la commune. Les modalités de saisine directe des habitants sont fixées par délibération du Conseil Municipal. »
- Après le chapitre V, insérer un chapitre V bis ainsi rédigé : « Prévention des conflits d'intérêts - Article 26 bis : Les membres du Conseil municipal veillent à prévenir toute situation d'interférence entre l'intérêt communal et des intérêts publics ou privés, dès lors que cette interférence est de nature à influencer ou à paraître influencer une décision. Article 26 ter : Si le Maire ou l'adjoint au Maire titulaire d'une délégation de signature estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il désigne pour l'affaire en cause un délégataire auquel il ne peut donner aucune instruction. Article 26 quater : Si le Maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. Article 26 quinquies : Un membre du Conseil Municipal intéressé à une affaire qui fait l'objet d'une délibération ne peut participer ni à celle-ci, ni à sa préparation. »

Courrier de M. Arnaud Messien : demande d'aliénation (rapporteur : F. Réparat)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soumettre à enquête publique la demande d'aliénation d'une partie du chemin rural des Cantines, à Mazières, présentée par M. Messien.

CDG 19 : mandat pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, du CDG 19 ; de donner mandat au CDG 19 pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ; autorise le CDG 19 à négocier et conclure un accord avec les organisations syndicales représentatives du périmètre du contrat ; autorise le Maire à déterminer avec le CDG 19 les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de l'accord, ainsi qu'à approuver l'accord négocié ; Prend acte que les caractéristiques précises (prestataires, garanties et tarifs) lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le CDG 19 pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

Mise à jour du tableau des emplois du personnel communal au 1^{er} avril 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet (32.22/35^e), la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30/35^e) et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (13.50/35^e), à compter du 1^{er} avril 2024 ; précise que le comité social territorial a été saisi pour avis concernant la suppression corrélative des postes anciennement occupés.

Questions diverses

Intervention de F. Burgevin suite au courrier de M. J-P. Martinot

F. Burgevin fait part du courrier de M. J-P. Martinot relatif à la transition écologique et, plus particulièrement, à la renaturation des parties urbanisées de Donzenac qui ont été massivement goudronnées par le passé. Sur proposition de F. Burgevin, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'engager une étude avec un ingénieur paysagiste, en concertation avec les habitants, afin de définir un programme d'actions pluriannuel.

EPFNA : identification des locaux et logements vacants dans le périmètre de la CABB

Le Maire informe le Conseil du lancement par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine d'une campagne d'identification des locaux commerciaux et logements vacants sur le périmètre de la CABB.

CABB : Programme FEADER/LEADER 2014/2023 et bilan de l'OPAH-RU 2023

M. le Maire présente le bilan du programme FEADER/LEADER 2014/2023 et de l'OPAH-RU 2023.

Camping-Car Park

M. le Maire présente le rapport d'activité 2023, ainsi que le magazine Camping-Car Park.

Rapport d'activité ENGIE

M. le Maire présente le rapport d'activité 2023 d'ENGIE.



Permis ITOPP

M. le Maire fait part au Conseil du dépôt d'un permis de construire par la société ITOPP sur la zone Escudier I.

Jurés d'Assises 2024

M. le Maire informe le Conseil que J-F. Bourdial, G. Duflo et D. Dumas ont été désignés par le sort pour figurer sur la liste annuelle des jurés d'assises titulaires pour l'année 2024.

Bilan des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (M. Dumas pour APAC et l'Avenir de Donzenac, A. Chantalat-Doulcet pour le Pays d'Art et d'Histoire).

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune. Il informe le Conseil de la nécessité de procéder à la réfection à neuf d'un pan de la toiture de l'Eglise Saint Martin.

Remerciements et félicitations

M. le Maire fait part des remerciements reçus en mairie (A. Peuch pour le bon d'achat de Noël, M. le Préfet pour l'accueil réservé à Mme la Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité le 21 décembre dernier). Il informe également l'assemblée des félicitations exprimées par l'Inspection d'Académie à l'ensemble de l'équipe scolaire et périscolaire, en particulier à Mme Laurent, enseignante, pour l'excellence dont elle fait preuve dans la prise en charge de la classe ULIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Donzenac, le 07 mars 2024

La Secrétaire de séance
M. Dumas

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux

